



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Rapatriement des Français bloqués au Maroc - Crise sanitaire

Question écrite n° 30404

### Texte de la question

Mme Françoise Dumas alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des Français, résidant en France, actuellement bloqués à l'étranger et notamment au Maroc, à cause de l'épidémie de covid-19. Si la France a pu rapatrier une grande majorité de ses ressortissants, ils sont encore nombreux à attendre de rentrer. Confrontés pour la plupart à des difficultés matérielles, professionnelles, familiales ou de santé, de nombreux gardois bloqués à l'étranger, interpellent leur parlementaire pour trouver des solutions de rapatriement. La coordination des rapatriements des Français soulève de nombreuses difficultés, notamment pour les personnels des services consulaires français, qui sont mobilisés au quotidien pour les accompagner et répondre au mieux à l'ensemble de leurs préoccupations. L'attente peut parfois être longue et les contraint de nouveau, à faire preuve de patience et de compréhension, dans la mesure où les demandes sont nombreuses et qu'elles doivent être traitées au cas par cas. Elle lui demande donc de préciser les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour renforcer les dispositifs de rapatriement des Français vers la France, dans les meilleures conditions.

### Texte de la réponse

La fermeture généralisée des frontières, à partir de la mi-mars, s'est accompagnée d'une suspension de la majorité des liaisons aériennes commerciales. De très nombreux ressortissants et résidents étrangers en France ont été bloqués hors de nos frontières en raison de cette situation aussi exceptionnelle qu'inédite dans sa durée et son ampleur. En dépit de ces difficultés, les autorités françaises ont facilité le retour en France de près de 370 000 personnes depuis 140 pays, et ce en un temps record. Elles ont agi sans relâche pour réaliser ces opérations en coordination avec les autorités de ces pays, les compagnies aériennes et maritimes et grâce à la mobilisation exceptionnelle des ambassades et consulats généraux. De nouvelles situations compliquées sont apparues à l'issue de ces opérations d'aide au retour de grande ampleur. Cela a notamment été le cas au Maghreb, particulièrement au Maroc, où une deuxième vague de demandes de rapatriements est arrivée à partir du mois d'avril. Elle émanait de Français comme de résidents en France qui, pensant pouvoir rentrer plus tard, ne s'étaient pas nécessairement manifestés lors de la mise en place du pont aérien de mars (200 vols ayant permis le retour de 30 000 personnes). En coopération avec les autorités algériennes, marocaines et tunisiennes, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le secrétariat d'Etat chargé des transports ont donc poursuivi les discussions avec plusieurs opérateurs de transport pour renforcer sensiblement l'offre de transports disponibles, permettant ainsi aux ressortissants français et aux ressortissants étrangers résidents en France de retrouver leur domicile. Notre réseau diplomatique et consulaire restera pleinement mobilisé pour trouver, en coordination avec les autorités locales des pays concernés, des solutions aux nouveaux problèmes qui pourraient survenir.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Dumas](#)

**Circonscription :** Gard (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30404

**Rubrique :** Français de l'étranger

**Ministère interrogé :** [Europe et affaires étrangères](#)

**Ministère attributaire :** [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [16 juin 2020](#), page 4145

**Réponse publiée au JO le :** [4 août 2020](#), page 5327